

MESURES SPECIFIQUES D'ACCUEIL DE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

(à jour au 01/07/2024)

Les mesures spécifiques d'accueil des personnes en situation de handicap suivantes sont mises en œuvre :

1. Le contenu de la formation est transcrit dans son intégralité dans la présentation à l'écran, afin de permettre aux élèves de lire ce que prononce le formateur à l'oral.
2. Les masques transparents sont portés par les formateurs afin de permettre aux élèves de lire sur les lèvres.
3. Les lunettes-loupes professionnelles avec rétroéclairage sont mises à disposition des élèves.
4. Les bancs d'esthétique sont réglables en hauteur afin de faciliter la pratique aux personnes à mobilité réduite.